

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

FRESIDENCE DU CONSEIL

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 363/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret N°27/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant la composition des cabinets ministériels ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
- VU les nécessités de service,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Antoine DECHENOU, Professeur, est nommé Chargé de Mission à la Présidence du Conseil.

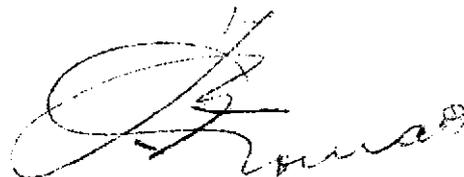
Article 2 - Mr DECHENOU est chargé des questions culturelles et de l'Information.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

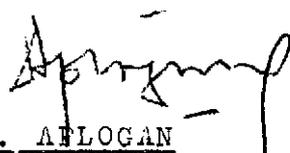
Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,



J. AHOKEDEGBE-TOMEFIN



F. ABLOGAN

Ampliations :

PR 4 - PC 6 - SGG 4 - MENC 2
Ministères 8 - DGF-CF-DB-DC-SF 5
Trésor 2 - Intéressé 1 - JORD 1.